

Synthèse de l'Index d'égalité professionnelle femmes/hommes 2022

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	0	INCALCULABLE		40	0
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	0	INCALCULABLE		35	0
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	0	INCALCULABLE		15	0
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	3	5	10	10
Total des indicateurs calculables			5		10
INDEX (sur 100 points)			INCALCULABLE		100

L'index est incalculable car le nombre de points maximum des indicateurs calculables est inférieur à 75.

COMMENTAIRES :

L'indicateur 1 est incalculable car « *Les effectifs valides représentent moins de 40% des effectifs totaux* »

L'indicateur 2 est incalculable car « *Les effectifs comprennent moins de 5 femmes ou moins de 5 hommes* »

L'indicateur 3 est incalculable car « *Il n'y a pas eu de retour de congé maternité avec augmentation pendant ce congé* »

Document réalisé en collaboration avec l'organisme de formation